

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

LIVRET DES
PROFESSIONNELS ET
DES PARTENAIRES

Service Communication - Ville de Roubaix - Impression Directe



Direction de l'Enfance
Service Réussite Educative
10 rue du Château, bât D de l'Hôtel de Ville
Tél : 03.59.57.31.27





Le Programme de Réussite Educative (PRE) a pour objectif de proposer une réponse éducative individualisée pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, résidant en Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville (QPV)*, repérés par les partenaires institutionnels et associatifs car rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales, familiales ou de santé pouvant compromettre leur réussite éducative.

Il s'agit d'accompagner les familles et de proposer aux enfants des parcours éducatifs individualisés, de mailler et coordonner les interventions pouvant mobiliser plusieurs partenaires du territoire, constitués en « Réseaux de la Réussite Educative ».

Ce dispositif intervient dans le champ de la **prévention** et repose sur la **libre adhésion** des familles et sur leur participation. Il doit permettre aux parents d'être acteurs du projet éducatif de leur enfant.

Le PRE est un dispositif partenarial porté juridiquement par la Caisse des Ecoles de la Ville de Roubaix, rattaché à la Direction de l'Enfance (service Réussite Educative). Ses instances de suivi rassemblent des représentants de l'Etat, de l'Education Nationale, du Conseil Départemental, de la Ville et des partenaires associatifs.

SOMMAIRE

	Public concerné : les familles au cœur du projet	p.3
	Le fonctionnement du Programme de Réussite Educative	p.4
	Modalités de saisine des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien et mise en œuvre des accompagnements	p.6
	Vos contacts	p.10

* Pour savoir si l'enfant réside bien QPV, deux options:

- 1) Se rendre sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/> effectuer une recherche par quartier en renseignant l'adresse exacte de l'enfant (rue et numéro de voie)
- 2) Contacter le référent de territoire de votre secteur ou la coordinatrice du PRE afin qu'ils vérifient pour vous si le lieu de résidence de l'enfant est en Quartier Politique de la Ville ou non.

LE PUBLIC CONCERNÉ ET LES CRITÈRES D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF :

Le PRE est un dispositif préventif : il ne doit pas se substituer aux accompagnements proposés par le droit commun. Pour orienter au mieux les familles, plusieurs éléments peuvent être pris en compte :

• Critères enfants :

- Problèmes de comportement (agressivité, inhibition, difficultés relationnelles avec ses pairs
- Problèmes de santé (trouble langagier, alimentaire, visuel)
- Difficultés scolaires, absentéisme
- Besoin d'ouverture vers l'extérieur par la mise en place d'une activité culturelle ou sportive (contexte familial prégnant, besoin de stimulation, socialisation et épanouissement pour l'enfant accompagné....)

• Critères parents :

- Difficultés éducatives (soutien à la parentalité : poser un cadre, des limites....)
- Difficultés à effectuer des démarches
- Difficultés d'accès aux droits
- Difficultés d'accès aux soins

L'expression et l'intensité des difficultés détermineront la réponse à apporter. En effet, il est du ressort de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien de proposer à la famille, à l'issue de l'étude de sa situation, la réponse la plus adaptée aux besoins remontés. Cette réponse peut être :

- un accompagnement propre au PRE, en articulation en fonction des besoins avec les dispositifs de droit commun ou en vue d'un relais vers le droit commun
- mais également un accompagnement de droit commun en première intention, mis en œuvre par exemple par un service de l'UTPAS (SSD, PMI), le Service Social en Faveur des Elèves, l'Education Nationale...

LES FAMILLES AU CŒUR DU PROJET :

La participation de la famille à la mise en œuvre du dispositif est essentielle. Son consentement libre et éclairé est un préalable incontournable lors de la saisine du PRE. L'adhésion peut évoluer et être travaillée tout au long de l'accompagnement.

LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le fonctionnement du PRE repose sur les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) au sein desquelles sont étudiées les situations des enfants en difficulté afin de réfléchir à l'accompagnement le plus adapté.

Les EPS ont pour mission d'apporter un éclairage sur les situations en s'appuyant sur la réunion de diverses compétences. L'objectif est donc un croisement des regards des partenaires mobilisés sur une situation, qu'elle soit connue ou non.

Ces EPS sont animées par les référentes territoriales du PRE. Elles assurent la centralisation de toutes les demandes d'orientation, le suivi des parcours de réussite éducative de leur territoire et la mise en œuvre des accompagnements socio-éducatifs. Elles ont également une mission d'animation du partenariat sur leur territoire respectif.

Pour la mise en œuvre des accompagnements socio-éducatifs, le référent territorial peut également missionner un membre de son équipe, composée d'un référent socio-éducatif et un stagiaire à responsabilité, pour l'appuyer dans cette mission.

Des accompagnements psychologiques peuvent être proposés par l'EPS en fonction des besoins, et sont mis en œuvre par le psychologue de territoire du PRE, mis à disposition par la Sauvegarde du Nord.

Sur l'ensemble des territoires et sur préconisation des EPS peuvent également intervenir une éducatrice spécialisée, dédiée à la prévention du décrochage scolaire sur la transition CM2-6ème, ainsi qu'un réseau de vacataires para-médicaux.

Il existe 3 territoires de Réussite Educative, Nord, Est et Ouest, couvrant chacun deux secteurs d'éducation prioritaire, et donc deux EPS :

Territoires de Réussite Educative	Grand Nord	Grand Ouest	Grand Est
Secteurs d'éducation Prioritaire concernés	Anne Frank Rosa Parks	Madame de Sévigné Jean-Baptiste Lebas	Maxence Van Der Meersch Théodore Monod

Les EPS se réunissent toutes les 4 à 6 semaines, et sont composées de :

• **Compétences socio-éducatives**

- Référent territorial du PRE (Ville de Roubaix)
- Poste Liaison Ecole Famille Quartier (Centre social)
- Assistante sociale de collège (Service social en Faveur des Elèves)
- Chef de service et/ou assistante sociale de secteur (Service Social Départemental)
- Conseiller Principal d'Education (Education Nationale)
- Coordinateur de Réseau d'Education Prioritaire (Education Nationale)

• **Compétences médicales et para-médicales**

- Médecin scolaire (Education Nationale)
- Infirmière scolaire (Education Nationale)
- Psychologue du PRE (Sauvegarde du Nord)
- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED, Education Nationale)

• **Le cadre éthique :**

Les membres composant l'EPS signent une charte de confidentialité permettant de régir la transmission des informations nominatives concernant les familles. Ainsi, chaque professionnel engage sa responsabilité quant au respect de la vie privée et à son devoir de discrétion, quelle que soit sa fonction.

LES MODALITÉS DE SAISINE DE L'EPS ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS

Etape 1 : Le repérage

Pour le premier degré : l'enseignant (et/ou l'équipe enseignante) assure le repérage des enfants. Il en fait part au directeur/trice d'école qui interpelle le référent territorial du PRE. Un membre de l'EPS peut également repérer des situations, en collaboration avec le directeur/directrice d'école.

Pour le second degré : les membres des équipes éducative, médico-sociale et/ou enseignante et les acteurs-santé assurent le repérage des enfants.

Le Référent territorial du PRE peut également être saisi directement par la famille ou les autres partenaires éducatifs et sociaux. Dans ce cas, il fera le lien si besoin avec l'équipe éducative de l'établissement concerné.

Etape 2: Demande d'autorisation auprès de la famille

Le repérant organise une rencontre avec la famille. Ensemble, ils remplissent la fiche de réussite éducative. La signature de celle-ci vaut accord pour qu'un échange sur la situation de l'enfant puisse avoir lieu en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien. Il peut dans le cadre de cette démarche être accompagné par un membre de l'EPS ou le référent territorial du PRE.

Etape 3: Transmission des informations auprès du référent territorial du PRE

Une fois l'accord recueilli, la fiche de Réussite Educative est transmise par mail au Référent territorial du PRE afin qu'elle puisse être étudiée à la prochaine EPS. Le calendrier des EPS, qui se tiennent toutes les 4 à 6 semaines, est transmis en début d'année scolaire à l'ensemble des partenaires.

En charge de l'animation de cette réunion, le référent prépare l'ordre du jour et s'assure, en amont, d'avoir toutes les informations pour l'échange et la réflexion conduisant à la proposition d'accompagnement la plus adaptée au regard de la situation.

Etape 4 : Etude en EPS, préconisations

• La situation ne relève pas des compétences de l'EPS

Une fiche navette est renseignée afin de préciser les raisons du refus et les alternatives possibles.

• La situation relève des compétences de l'EPS

En fonction des préconisations de l'EPS, l'accompagnement proposé peut être :

- Accompagnement social
- Accompagnement éducatif
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement sur le volet santé
- Accompagnements croisés

Et peut être mis en œuvre par :

- un service de l'UTPAS (SSD, PMI)
- le service social en faveur des élèves
- le Programme de Réussite Educative
- l'Education Nationale
- Autres...

Important : La désignation de la personne missionnée pour mettre en œuvre l'accompagnement appartient à chaque institution

Etape 5 : Information sur la préconisation

Le référent territorial du PRE renseigne deux courtiers :

- au repérant afin de lui indiquer les conclusions de l'étude de la situation et les coordonnées de la personne qui accompagnera la famille,
- à la famille, pour lui soumettre les préconisations de l'EPS et le nom de la personne qui prendra prochainement contact avec elle.

Etape 6 : Point sur les situations

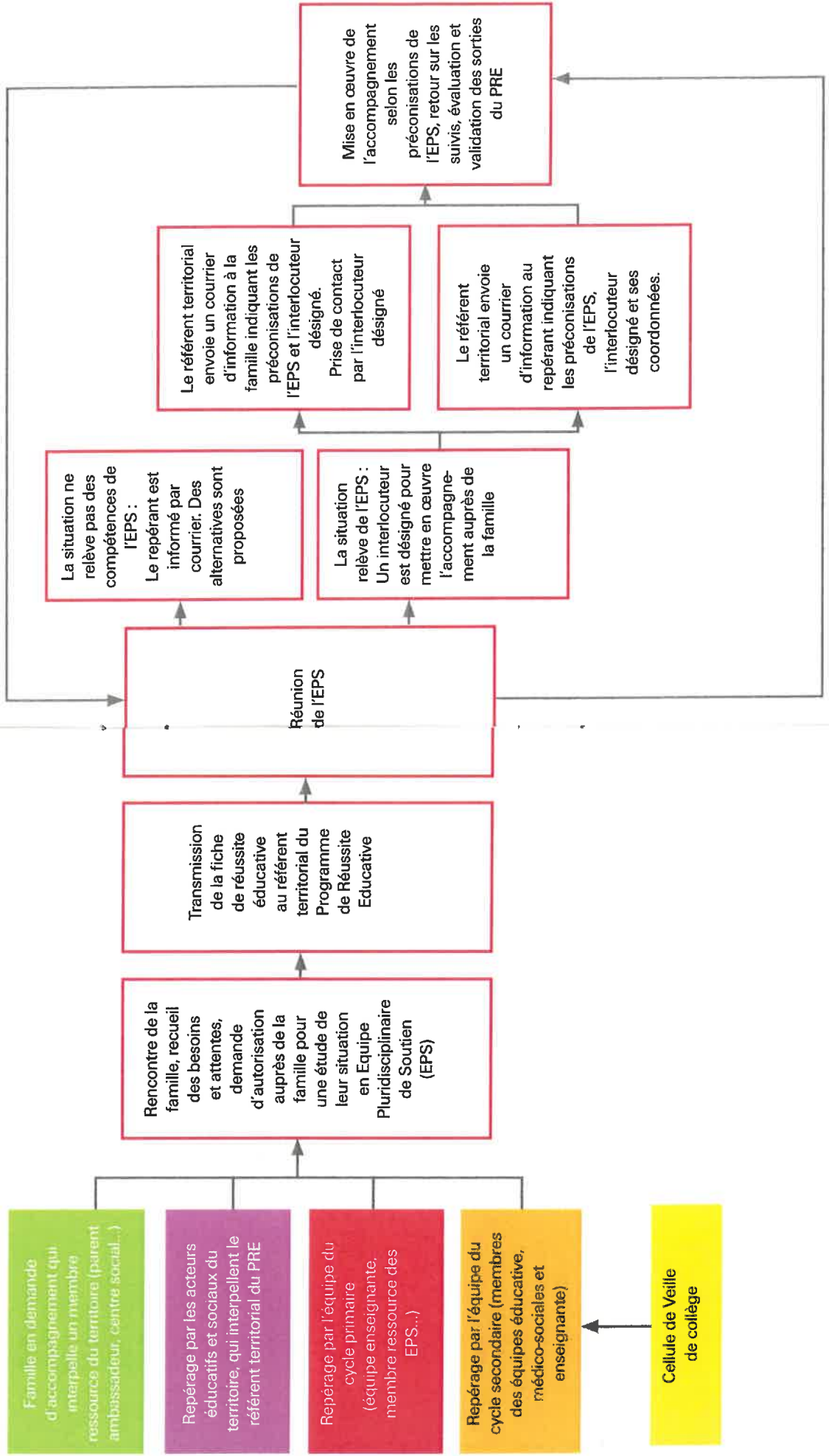
Un point est réalisé sur les situations entrées lors de la précédentes EPS et un retour est réalisé sur les accompagnements menés par le PRE. Un tableau de bord récapitule l'ensemble des éléments

Etape 7 : Sortie de l'EPS

Dans le cas d'un accompagnement proposé par le PRE, la durée moyenne des accompagnements est d'un an. Le cas échéant, les relais vers le droit commun sont mis en œuvre. Les sorties sont validées par l'EPS.

Dans le cas d'un accompagnement autre que le PRE, la situation sort de l'EPS à partir du moment où l'accroche avec la famille est efficace.

SCHÉMA D'ORIENTATION GÉNÉRAL VERS LE PRE



VOS CONTACTS :

- **Responsable de service**
Anne-Sophie BELGAID
03 59 57 31 75 - abelgaid@ville-roubaix.fr
- **Coordinatrice du Programme de Réussite Educative**
Cécile GOUDERS
03 59 57 31 28 - cgouders@ville-roubaix.fr
- **Référents territoriaux du programme de réussite éducative de Roubaix :**

TERRITOIRES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DE SOUTIEN (EPS)	NORD			OUEST			EST			TOUS LES TERRITOIRES
	ROSA PARKS	ANNE FRANK	SEVIGNE	LEBAS	MONOD	VAN DER MEERSCH	ACCROCHAGE SCOLAIRE TRANSITION CM2-6 ^{EME}			
RÉFÉRENTES DE TERRITOIRE DU PRE	DELEU ANNE-GODELEINE 03.59.57.31.69 adeleu@ville-roubaix.fr		BENGRINE MELISSA 03.59.57.31.18 mbengrine@ville-roubaix.fr		CHEURFI SALIMA 03.59.57.31.92 scheurfi@ville-roubaix.fr					
PSYCHOLOGUES	CAPITAINE LUCIE 03.59.57.31.19 lcapitaine@lasauvegardedunord.fr		MAS-MICHEL VIOLAINIE 03.59.57.31.72 vmasmichel@lasauvegardedunord.fr		IMAJNI LEILA 03.59.57.31.73 imajni@lasauvegardedunord.fr					
ETABLISSEMENTS PUBLICS CONCERNÉS	Quinet Bert Simone Veil Montaigne Buffon Carrette Mat. Gambetta Mat. Gambetta Elem. Daudet Samain Mat Paul Valéry	François Villon Jules Ferry Voltaire Elsa Triolet Blaise Pascal	Jules Verne Lakanal Lucie Aubrac George Sand Legouvé Condorcet Littré Anatole France	Montesquieu Renan Elem Renan Mat Michelet Lavoisier Elem Lavoisier Mat Camus Elem Camus Mat Edmond Rostand	Jules Guesde Brossolette Léon Marlot Linné Edouard Vaillant Léon Jouhaux	Macé Elem Macé Mat Ronsard : Mat, Niv 1 et Niv 2 Léo Lagrange Boileau Pasteur Pierre De Roubaix Charles Perrault Jacques Prévert				BEKHALED SABRINA EDUCATRICE SPECIALISEE 03.59.57.31.54 sbekhaled@ ville-roubaix.fr
ETABLISSEMENTS PRIVÉS CONCERNÉS	Collège Rosa Parks Mère Theresa St François D'assise Collège Ste Marie	Collège Anne Frank St Louis St Augustin	Collèges Sévigné et Baudelaire Charles De Foucauld Ste Marie	Collège Lebas St Eloi N.D De Lourdes Collèges Pascal et St Exupery	Collège Monod St Jean-Baptiste Ste Bernadette Collège St Michel	Collège Van Der Meersch Marie Auxiliatrice St Nicolas				